

**Liste des délibérations de la séance de  
Conseil Municipal du Jeudi 4 décembre 2025**

**1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 8 octobre 2025 :**

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 octobre 2025 a été approuvé à 12 voix pour et 1 voix contre.

**2/ Délibération pour établir une convention avec la société 55 Electric Charging pour mettre en place une borne de recharge ouverte au public et toute l'infrastructure de recharge pour véhicule électrique :**

Délibération différée

**3/ Délibération relative à l'adoption des tarifs des redevances de l'Agence de l'Eau :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte les tarifs des redevances de l'Agence de l'Eau.

**4/ Délibération pour une nouvelle convention de fourniture de l'eau potable de Cousance au Syndicat des Eaux de Rosay-Gizia-Cuisia, laquelle remplacera la convention jusque-là établie avec la seule commune de Cuisia :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité pour contracter une nouvelle convention de fourniture de l'eau potable de Cousance au Syndicat des Eaux de Rosay-Gizia-Cuisia, laquelle remplacera la convention jusque-là établie avec la seule commune de Cuisia.

**5/ Délibération pour adhérer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), solution proposée par le Centre de Gestion du Jura :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité pour adhérer au Règlement Général sur la Protection des Données, solution proposée par le Centre de Gestion du Jura.

**6/ Délibération pour louer l'appartement communal situé en haut de la Mairie au 87 Grande Rue :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité pour louer l'appartement communal situé en haut de la Mairie au 87 Grande Rue.

**7/ Délibération pour octroyer une subvention au collège Lucien Febvre à Saint-Amour dans le cadre du projet national « Un drapeau pour un collège » :**

Le Conseil Municipal vote à 11 voix pour et 2 voix contre pour octroyer une subvention au collège Lucien Febvre à Saint-Amour dans le cadre du projet national « Un drapeau pour un collège ».

**8/ Délibération décision modificative au budget communal :**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la décision modificative au budget communal.

**9/ Délibération admission en non-valeur :**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'admission en non-valeur.

**10/ Délibération pour clôturer le dépôt en vue ALVE bibliothèque :**

Le Conseil Municipal vote à 12 voix pour et 1 voix contre la clôture du dépôt en vue ALVE bibliothèque.

**11/ Délibération pour ajouter à la régie « Commune de Cousance » la possibilité d'encaisser des crédits en compte en faveur de la bibliothèque :**

Le Conseil Municipal vote 12 voix pour et 1 abstention pour ajouter à la régie « Commune de Cousance » la possibilité d'encaisser des crédits en compte en faveur de la bibliothèque.

*La séance est levée à 23 h 04*

*Le Maire,  
Christian BRETIN*

